

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2015

<u>Présent-e-s :</u>	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Présidente
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Vice-président
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Secrétaire bureau
	M.	Jérémy	Annen	LR+	Conseiller
	M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
	M.	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	M.	Benoît	Gaud	DCe	Conseiller
	M.	Mark	Goldschmid	LR+	Conseiller
	M.	John	Gyger	DCe	Conseiller
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
	Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
	M.	Oscar	Sieve	DCe	Conseiller
	Mme	Audrey	Zwicky-Chenaux	DCe	Conseillère
	M.	Jacques	Zwicky	DCe	Conseiller
	M.	Alain	Walder	DCe	Maire
	M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe
	M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général

Excusé-e-s : - . . . -

Procès-Verbaliste : Mme Frédérique Barbe

DCe : Démocrate-chrétien et Entente

LR+ : Libéral, Radical et Plus

Mme S. Schrag, présidente, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et au public présent ; elle ouvre la séance à 20h30.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 17 novembre 2015
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Rapport de commissions :
 - VI.1. *Aménagement, urbanisme et mobilité* : rapport sur la pétition relative à l'extension de la zone d'extraction de la gravière. Rapporteur : Florian BARTHASSAT
 - VI.2. *Sociale et culture* : attribution de l'aide sociale en Suisse 2015. Rapporteur : Sylviane SCHRAG
 - VI.3. *Environnement et développement durable* : attribution de l'aide au développement à l'étranger en 2015. Rapporteur : Daniel FISCHER
- VII. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VII.1. *P-D-1385 Crédit d'investissement de CHF 490'000.- destiné à l'acquisition d'une parcelle et à la réalisation de places de stationnement dans le périmètre de la nouvelle halle artisanale*
 - VII.2. *P-D- 1386 Crédit d'investissement de CHF 75'000.- destiné à la révision du plan directeur communal*
- VIII. Élection de trois membres au conseil de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement
- IX. Propositions individuelles, questions et divers
- X. Calendrier

M. D. Fischer fait remarquer que le rapport relatif à attribution de l'aide sociale en Suisse 2015 n'a pas été rédigé par Mme Sylviane Schrag mais par Mme Audrey Zwicky-Chenaux.

➔ **N'appelant aucune autre remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2015

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2015 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Lecture d'un courrier adressé à tous les président-e-s des Conseils municipaux des communes genevoises par M. Pierre Vanek, président de la commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil. Il est demandé à ceux-ci de se prononcer sur le projet de loi 11713 modifiant la loi sur l'administration des communes (B 6 05) qui propose la création de conseillers municipaux suppléants sur le modèle du Grand Conseil.
2. Lecture du courriel reçu de M. Raphaël Prina, président du Conseil municipal de la commune de Perly-Certoux. Au début 2016, les membres de ce dernier envisagent la visite du Musée de l'Ordre de Malte et, par la même occasion, suggèrent une rencontre avec les membres du Conseil municipal de Bardonnex afin de faire connaissance et d'échanger sur leurs expériences politiques dans un cadre informel.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Desserte de Landecy par les Transports publics genevois (TPG)

Comme il en a déjà informé les membres du Conseil municipal, **M. A. Walder** rappelle que le Conseil d'État, suite à la pétition P1907 relative à la desserte de Landecy par les TPG, a émis un rapport qu'il a déposé auprès du Grand Conseil. Comme convenu, M. Antonio Hodgers, conseiller d'État, viendra présenter à la mairie, le jeudi 21 janvier 2016, les différentes études transfrontalières étroitement liées au projet de desserte.

2. Pétition – exploitation du sous-sol de la parcelle « Wettstein »

L'Exécutif a rencontré, le 10 décembre dernier, les dirigeants de la société Argramat Bardonnex SA, propriétaire des terrains de la zone industrielle de la Tuilerie, l'objectif étant de les tenir informés de l'avancement du traitement de la pétition.

3. Bicentenaire de l'entrée de la commune de Compesières dans la République et Canton de Genève

L'Exécutif a rencontré, le 20 novembre dernier, le comité d'organisation du Bicentenaire de l'entrée de la commune de Compesières dans la République et Canton de Genève. Les différentes manifestations prévues ont été présentées ainsi qu'un premier budget qui, net, s'élève à environ CHF 120'000.-. Celui-ci doit encore être peaufiné en vue de l'ouverture d'un crédit supplémentaire de fonctionnement qui devrait être voté au printemps prochain.

4. Extension de la ligne de tramway jusqu'à la frontière

M. A. Walder indique que des représentants de l'État de Genève présentaient, hier soir dans la salle des commissions, les plans relatifs à l'extension de la ligne de tramway jusqu'à la douane de Perly ainsi que la route d'évitement du village de Perly.

5. Rénovation des communs de la ferme de Compesières

M. A. Walder annonce que l'autorisation de construire relative à la rénovation des communs de la ferme de Compesières a été délivrée. La phase d'opposition est actuellement en cours mais, dès le début de l'année 2016, l'organisation et la mise en place des travaux pourront être élaborées. Cette rénovation permettra de finaliser les échanges avec la paroisse catholique de Compesières.

6. Chemin du Maraîchet – piste cyclable

Des travaux de taille et de débroussaillage des limites d'une parcelle, sise en bordure de la piste cyclable du chemin du Maraîchet et laissée à l'abandon, ont été entrepris le 1^{er} décembre dernier.

7. Plan de site de Compesières

Le dossier du plan de site de Compesières et la modification des limites de zone avancent ; le plan de site est actuellement en circulation technique dans les différents services de l'État. **M. A. Walder** espère que celui-ci sera validé par le Conseil d'État durant le premier semestre 2016, si possible de pair avec la modification de zone. Cela permettrait à la commune de poursuivre ses projets, soit la rénovation de la ferme et la réflexion liée à la nouvelle école. Il ajoute que le plan de site supplante le plan localisé de quartier ce qui permet le gain d'un processus qui peut durer de 6 à 12 mois.

8. Cadeaux des aînés

Mme B. Guex-Crosier remercie d'ores et déjà les membres du Conseil municipal pour le temps qu'ils consacreront à la distribution des cadeaux des aînés.

9. Centre communal – sonorisation

Des problèmes récurrents ont été signalés au sujet des micros et de la sonorisation qui fonctionnent par intermittence au centre communal. Il semblerait que ceux-ci soient liés à la présence multiple de téléphones portables qui empêchent une circulation fluide des ondes. Pour pallier ce souci, **Mme B. Guex-Crosier** indique que des antennes relais ont été installées. Elle remercie les membres du Conseil municipal d'informer la mairie s'ils devaient à nouveau rencontrer des problèmes lorsqu'ils louent ou participent à une manifestation dans la salle.

10. Chemin menant au hangar de Compesières

Beaucoup d'usagers empruntent et manœuvrent sur le chemin qui mène au hangar de Compesières. Aussi, **M. C. Creffield** informe qu'afin d'assurer la sécurité des élèves cyclistes, les supports pour vélos seront déplacés dans la cour de la commanderie. De nouveaux couverts, sur socles, seront installés en regard de ceux déjà en place. Lesdits couverts seront plus onéreux que la somme disponible au budget, environ CHF 2'000.-, mais une cohérence sera ainsi respectée et ils ont l'avantage d'être déplaçables.

11. Demandes d'autorisation

M. C. Creffield signale que les demandes d'autorisation pour l'aménagement du giratoire de Compesières ainsi que pour la zone de rencontre de Landecy ont été déposées.

V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que, lors de ses dernières séances, la commission a :

- validé le rapport relatif à la pétition des habitants du village de Bardonnex,
- traité une demande d'autorisation de construire,
- établi le plan de travail en vue de la révision du plan directeur communal.

Commission des bâtiments et école :

M. L. Lavarini indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission environnement et développement durable :

M. J. Annen indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- attribué l'aide au développement durable pour 2015.

Commission des finances :

M. G. Rana Zolana indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

M. C. Cortiglia indique que, lors de sa dernière séance, la commission :

- s'est déplacée sur les chemins des Côtes-de-Landecy et de Badosse afin de faire un point de situation.

Commission sociale et culture :

Mme S. Schrag indique que, lors de sa dernière séance, la commission :

- a attribué l'aide sociale en Suisse pour 2015.

VI RAPPORT DE COMMISSIONS

1. *Aménagement, urbanisme et mobilité* : rapport sur la pétition relative à l'extension de la zone d'extraction de la gravière. Rapporteur : Florian BARTHASSAT

La présidente cède la parole à **M. F. Barthassat** qui, ne connaissant pas la manière de procéder et s'étant assuré que les membres du Conseil municipal avaient pris connaissance du rapport, se tient à disposition pour toute question.

M. G. Rana Zolana félicite M. F. Barthassat pour la qualité de son rapport.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. A. Walder** peut considérer que le Conseil municipal prend acte dudit rapport. Se référant au point 4 de celui-ci, il informe que l'Exécutif accepte être nanti de la suite à donner.

Il ajoute que lors de la rencontre avec les dirigeants d'Argramat Bardonnex SA, ces derniers auraient informé l'Exécutif qu'il soit probable que l'autorisation d'exploiter la parcelle ne soit pas délivrée. Elle n'est en effet pas comprise dans le plan directeur des gravières, ce qui nécessiterait des mesures dérogatoires, et il semblerait, de plus, qu'elle abrite des oiseaux à protéger.

Dans un ordre plus général, il a également été discuté de l'augmentation, ces dernières années, des nuisances sonores reprochées par les riverains. Argramat Bardonnex SA a fait part de son projet de rénover les portions de route situées sur sa parcelle et indiqué qu'il a été convenu, avec toutes les entreprises de la zone, que les camions, les livraisons et les employés emprunteraient le chemin des Epinglis pour se rendre sur le site. Cependant, une éventuelle fermeture du chemin des Rupières ne leur convient guère, l'adresse des entreprises ayant cette dénomination ; la venue des clients serait dès lors trop problématique si leur passage devait être empêché.

2. *Sociale et culture* : attribution de l'aide sociale en Suisse en 2015.
Rapporteur : Audrey Zwicky-Chenau

La présidente cède la parole à **Mme A. Zwicky-Chenau** qui explique que sur 66 dossiers reçus, 38 ont été retenus. 5 d'entre eux bénéficieront d'une subvention de CHF 1'500.-, 16 de CHF 1'000.-, 17 de CHF 500.- ; le tout pour une somme totale de CHF 32'000.-.

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil municipal prend acte du rapport de la commission Sociale et culture relatif à l'attribution de l'aide sociale en Suisse en 2015.

3. *Environnement et développement durable* : attribution de l'aide au développement en 2015. Rapporteur : Daniel Fischer

Le président cède la parole à **M. D. Fischer** qui indique que le montant à disposition pour l'année 2015 est de CHF 55'000.-, soit 1% du budget de fonctionnement 2015. Au final, la somme de CHF 53'500.- a été répartie entre 18 associations retenues parmi les 45 dossiers étudiés, le reliquat de CHF 1'500.- n'étant pas attribué. La répartition entre les divers continents se présente comme suit : Afrique 56% (dont 19% pour le Burkina), Asie 33% et Amérique latine 11 %.

Lors de l'attribution d'une aide d'urgence en faveur du Népal en juin dernier, il avait été proposé que la deuxième association, qui avait également déposé un dossier et qui n'avait pas été bénéficiaire de ladite aide, soit intégrée dans les dossiers de l'aide au développement 2015. **M. G. Rana Zolana** demande si le dossier de cette association a été traité ?

Selon **M. J. Annen**, ce dossier n'a pas été envoyé à la commission EDD pour étude. Néanmoins, si celui-ci remplit les critères d'attribution, il pourrait bénéficier du reliquat de CHF 1'500.-.

M. C. Creffield propose de vérifier si ce dossier remplit les critères d'attribution.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Conseil municipal prend acte du rapport de la commission EDD relatif à l'attribution de l'aide au développement en 2015.

VII PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. **P-D-1385 Crédit d'investissement de CHF 490'000.- destiné à l'acquisition d'une parcelle et à la réalisation de places de stationnement dans le périmètre de la nouvelle halle artisanale**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder**, qui explique qu'il s'est avéré, lors des rencontres et discussions avec des locataires potentiels, que le besoin en places de stationnement serait vraisemblablement supérieur à la trentaine de places prévues dans l'autorisation de construire. Dès lors, la commune a très vite réfléchi à la possibilité de créer des places sur le domaine public des chemins de la Girade et des Épinglis, qui pourraient, par leur emprise, aider à ralentir la vitesse des camions sur ce deuxième tronçon actuellement limité à 80 km/h. Parallèlement, lors de l'étude du périmètre disponible aux abords de notre parcelle, il est apparu que la configuration de la zone de circulation, en bordure du bâtiment côté Salève, permettrait la création d'une plateforme supplémentaire de stationnement et ce, sur terrain privé.

Dans cette optique, la société Argramat Bardonnex SA, propriétaire des terrains de la Tuilerie, a donné son accord à la vente de 969 m² à CHF 150.- par mètre carré permettant ainsi d'offrir une trentaine de places supplémentaires qui seront louées aux futurs locataires.

➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote le projet de délibération 1385.**

D – 1385 Crédit d'investissement de CHF 490'000.- destiné à l'acquisition d'une parcelle et à la réalisation de places de stationnement dans le périmètre de la nouvelle halle artisanale

Considérant,

- l'achat de la parcelle 4727, feuille 23, commune de Bardonnex, d'une surface de 3738 m² pour un montant de CHF 560'700.-,
- la délibération D-1362/2014 de CHF 9'800'000.- destinée à la construction d'une halle artisanale sur la parcelle susnommée,
- l'attribution de la construction de la halle à l'entreprise générale STEINER qui a été choisie pour cette réalisation après un appel d'offres public,
- l'autorisation de construire accordée par l'Office des autorisations de construire,
- la négociation qui a eu lieu avec les représentants de la société ARGRAMAT Bardonnex SA pour l'achat de mètres carrés complémentaires à un prix de CHF 150.- le mètre carré,
- le tableau de mutation parcellaire n°9/2015 du géomètre Christian HALLER du 16 novembre 2015 prévoyant la division de la parcelle 4740 en deux parties, la parcelle 4740A de 13'409 m² et la parcelle 4740B de 969 m², cette dernière parcelle étant l'objet de cette délibération,
- l'expression de besoins en places de stationnement exprimée par les futurs locataires,
- l'intérêt pour la commune d'offrir des places de stationnement supplémentaires aux futurs locataires.

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 490'000.- destiné à l'acquisition de la parcelle 4740B de 969 m² issus du tableau de mutation 9/2015 du géomètre Christian HALLER du 16 novembre 2015 et à la réalisation de places de stationnement dans le périmètre de la nouvelle halle artisanale.
2. De comptabiliser cette dépense à l'actif du bilan, 9532.123.05, dans le patrimoine financier.
3. D'autoriser le maire à signer les actes notariés y relatifs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit 17 voix pour.

2. P-D-1386 Crédit d'investissement de CHF 75'000.- destiné à la révision du plan directeur communal

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui indique que depuis 2009 la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) a connu diverses modifications importantes dont la dernière révision est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014. Le PDCn (plan directeur cantonal) 2030 a, quant à lui, été révisé et adopté par le Grand Conseil le 23 septembre 2013, puis par le Conseil fédéral le 29 avril 2015, non sans un certain nombre de réserves. À cette même date, le Conseil d'État annonçait aux communes le délai de trois ans pour réexaminer leur plan directeur (conformément à l'article 11bis, al. 9 La LAT). S'agissant d'une base servant à guider la commune dans ses décisions, il est important selon M. A. Walder, que celui soit adapté aux nouvelles exigences. Pour être conformes aux nouveaux enjeux, certains sujets devront être réactualisés, d'autres sont la suite logique de l'une ou l'autre des 14 fiches d'action élaborées dans la synthèse du PDcom 2009. Il cite les plus importants :

- L'établissement d'une image directrice du village de Bardonnex et de son hameau ; plusieurs promoteurs et architectes ayant travaillé, ces dernières années, sur des projets immobiliers dans le village. Un souci de sécurité doit notamment être réglé dans le secteur de Pierre-Grosse.
- L'étude de l'incidence des quotas de zone agricole en surface d'assolement (SDA).
- L'étude de la zone « autoroute-Lissole » sur laquelle est prévue une route d'évitement du village de Perly. A l'inverse de l'État, M. A. Walder estime qu'il serait plus judicieux que le tracé de la route soit étudié en fonction du futur développement de la zone.
- La réflexion et l'établissement d'un plan de circulation ainsi que l'estimation de l'impact du CEVA et des routes de desserte L1 (de la route de Drize au carrefour de la Milice) et L2 (de Pierre-Grand à la route de Drize) sur la circulation de transit.

Pour terminer, la délibération ayant été présentée au bureau du Conseil municipal avant d'être présentée à la commission de l'aménagement, M. A. Walder propose de compléter ainsi le dernier considérant « le préavis favorable à l'unanimité de la commission ... ».

➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote le projet de délibération 1386.**

D – 1386 Crédit d'investissement de CHF 75'000.- destiné à la révision du plan directeur communal

Considérant,

- *la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (articles 2, 6 et plus particulièrement l'article 10 LaLAT),*
- *que ce plan doit être conforme au plan directeur cantonal (ci-après PDCn 2030),*
- *le PDCn 2030 a été adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013,*
- *l'approbation du PDCn 2030 par le Conseil fédéral en date du 29 avril 2015,*
- *le quota imposé par la Confédération en matière de surfaces d'assolement (SDA),*

- *le courrier du 29 avril 2015 de Monsieur le Conseiller d'État Antonio HODGERS rappelant que la commune a trois ans pour mettre le plan directeur communal (PDcom) en conformité du PDC n 2030,*
- *l'adoption par le Conseil d'État le 24 juin 2015 des modifications des plans des surfaces d'assolement,*
- *l'importance de cet instrument de planification qui fixe les orientations stratégiques du développement de la commune, à moyen terme (10 à 15 ans),*
- *l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC),*
- *le préavis favorable à l'unanimité de la commission d'aménagement du 7 décembre 2015.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 75'000.- destiné à la révision du plan directeur communal (PDcom).
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous la rubrique 7900.509.09.
3. De la porter à l'actif du bilan, 7900.149.09, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 5 annuités de 2017 à 2021.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 17 voix.

VIII ÉLECTION DE TROIS MEMBRES AU CONSEIL DE LA FONDATION DE LA COMMUNE DE BARDONNEX POUR LE LOGEMENT

La présidente cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui rappelle que le Conseil municipal a voté, en septembre dernier, la révision des statuts de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement. Le Grand Conseil n'ayant pas encore validé la délibération, l'élection doit se faire selon les anciens statuts, soit trois membres élus par le Conseil municipal dont au moins deux conseillers municipaux.

➔ **Le groupe Libéral, Radical et Plus propose les candidatures de MM. Jérémy Annen et Ginior Rana Zolana.**

➔ **Le groupe DC et Entente propose la candidature de M. Vincent Buhagiar.**

Aucune autre proposition n'étant faite, les personnes nommées ci-dessus sont élues par acclamations.

Mme B. Guex-Crosier informe que l'Exécutif devra prochainement désigner trois personnes, dont l'un de ses membres, et ces six personnes réunies cooptent entre une et trois personnes supplémentaires. Restant dans l'attente d'une prochaine validation par le Grand Conseil, ne sera coopté que le nombre de personnes nécessaire au fonctionnement du conseil de Fondation selon les nouveaux statuts.

IX PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Coffret SIG – route d’Annecy

Un coffret, sis à proximité de la PPE Archamps, a récemment été habillé par les Services industriels de Genève (SIG). Or, ceci n’a été fait que sur deux côtés et le troisième, très visible, est resté gris et tagué. **Mme M. Barrillier** a été approchée à ce sujet par des habitants qui trouvent ceci regrettable.

Ces habillages étant offerts par les SIG, **Mme B. Guex-Crosier** pense qu’il est difficile de réclamer.

M. C. Creffield demandera toutefois aux SIG s’il est également possible de couvrir le 3^{ème} côté.

2. Cadeaux des aînés

Mme M. Barrillier a rendu visite à Mme Bourriez pour lui remettre son cadeau de fin d’année. Celle-ci lui a demandé d’adresser ses plus vifs remerciements à Monsieur le maire à qui elle écrira prochainement pour lui présenter ses meilleurs vœux.

M. J. Gyger indique que la carte de vœux est très appréciée (son graphisme, ses couleurs, etc.) et demande ce qu’il doit faire du cadeau si celui-ci est refusé.

Il est important d’informer le secrétariat de la mairie de ce refus afin que la ou les personnes soient retirées de la liste. Quant au contenu du cadeau, **Mme B. Guex-Crosier** l’invite à le garder.

M. C. Creffield précise que M. C. Crottaz s’est beaucoup impliqué pour la réalisation de la carte de vœux.

Lors de ses rencontres avec les aînés pour la remise des cadeaux, **M. M. Goldschmid** a dénoté quelques remarques récurrentes : l’effroi des personnes quant à l’augmentation du trafic à proximité de la frontière, le souhait d’une ligne 44 plus régulière les week-ends et les nombreux remerciements à la mairie, et plus particulièrement à M. Alain Walder, pour les actions menées en faveur des aînés.

3. Chemin du Maraîchet – piste cyclable

M. F. Barthassat remercie la mairie pour avoir effectué la taille des ronces en bordure de la piste cyclable du chemin du Maraîchet.

4. Compesières en lumières

M. F. Barthassat souhaite relayer l’enthousiasme généralisé des habitants et visiteurs quant à l’illumination de Compesières.

5. Caninette

A l’extrémité de la promenade du cimetière, près du plan communal, se trouve un distributeur de sachets pour déjections canines. Aucune poubelle n’étant située à proximité, les propriétaires empilent les déchets sur ledit distributeur. **M. D. Fischer** demande s’il est possible de remédier à ce manquement.

6. Lieu-dit Feuillat

Par temps de brouillard et lorsqu'il fait nuit, il est difficile de distinguer le bord de la route au lieu-dit Feuillat, entre les villages de Bardonnex et de Charrot. **M. D. Fischer** demande s'il serait possible d'installer des catadioptrés à cet endroit.

Habitant ce lieu-dit, **M. O. Sieve** indique qu'au vu de la limitation de vitesse élevée, il lui est fréquemment arrivé de devoir prêter secours à des personnes qui étaient sorties de la route. Seul bout droit de la route de Foliaz permettant le dépassement, les personnes peuvent parfois être surprises par des tracteurs qui débouchent de la haie ou aveuglées par le soleil couchant. L'étroitesse de la route n'arrange malheureusement pas les choses ; la haie de M. O. Sieve a en effet déjà été détruite trois fois et son portail deux fois.

M. A. Walder propose que la commune fasse à nouveau une demande d'abaissement de la vitesse autorisée. Selon le plan directeur de mobilité douce et piétonnier, il indique qu'il est prévu l'installation, en ce lieu-dit, d'un trottoir piste cyclable ce qui impliquera la création d'une bordure.

M. O. Sieve ajoute que la bande cyclable existante, située côté sud, n'arrange pas les choses car elle diminue encore plus la largeur de la route. Si une nouvelle piste cyclable devait être installée, il pense qu'il serait judicieux qu'elle le soit du côté des habitations afin de repousser le trafic de l'autre côté.

7. Blog de la Tribune de Genève

M. G. Rana Zolana demande si la mairie envisage répondre à la personne qui a écrit un article quant à l'augmentation des impôts communaux sur le blog de la Tribune de Genève.

M. A. Walder n'a pas vu cet article.

8. Accueil des migrants

M. G. Rana Zolana demande si l'Exécutif a réfléchi à la problématique de l'accueil des migrants.

M. A. Walder lui répond, qu'à ce jour, la commune de Bardonnex n'a reçu aucune sollicitation de l'Hospice Général qui est en charge de la problématique. L'abri de la protection civile de Croix-de-Rozon n'a, par ailleurs, pas été réquisitionné. A part ce dernier, la commune de Bardonnex ne possède pas de locaux ou de parcelles à disposition qui permettraient l'installation de villages modulaires. Dans le dernier Bard'aujourd'hui, figure un article sur le sujet suggérant aux habitants de la commune ayant des possibilités d'accueil de s'annoncer.

X CALENDRIER

Commissions	Aménagement, urbanisme et mobilité	18.01.16	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	17.12.15	18h30	Salle des commissions
		08.02.16	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	21.01.16	18h30	Salle des commissions

Finances, économie et sécurité	- . . -		
Routes, travaux, et emplacements communaux	21.12.15	18h30	Salle des commissions
Sociale et culture	09.02.15	18h30	Salle des commissions
Bureau	14.01.16	18h30	Mairie
Conseil municipal	26.01.16	20h30	Salle des Chevaliers
Promotions citoyennes	28.01.16	18h30	Salle des Chevaliers
Repas des aînés	31.01.16	11h00	Centre communal

Course du Conseil municipal 11.06.2016
 Org. : S. Schrag, A. Zwicky-Chenau, J. Annen

La présidente remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, elle lève la séance à 22h15.

Sylviane Schrag, présidente

Daniel Fischer, secrétaire

Genève, le 17 décembre 2015/fb